

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

applicables au 1^{er} juin 2017 et modifiables sans préavis

Article 1 – Définitions

On entend par « THEOTECH », THEOTECH – SAS – 9, rue Hassard – 75019 PARIS – SIRET: 809 547 000 13 R.C.S. PARIS.

On entend par « DOM108 » la marque exploitée par THEOTECH pour la vente de matériel et prestation domotique.

On entend par « Client » la personne bénéficiaire des prestations de THEOTECH et celui qui paye les Prestations.

On entend par « Prestations » les services d'installation assurés par THEOTECH auprès du Client.

On entend par « Equipement » les équipements permettant l'installation du matériel et l'utilisation des services.

On entend par « Matériel » l'équipement vendu par THEOTECH installé au domicile ou dans les locaux professionnels du client.

On entend par « Service » l'utilisation des matériels.

Article 2 – Objet

THEOTECH intervient sur demande expresse du client, les parties ayant convenu au préalable de la réalisation des Prestations, d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous.

Article 3 – Contenu des Prestations

Les Prestations de THEOTECH sont destinées à installer le matériel commandé par le client afin que ce dernier puisse en utiliser les services.

Le matériel est constitué d'un système de vidéo distant (ou vidéosurveillance) composé d'une suite de logiciels de commande via le web assorti d'un système électronique comportant un ensemble technique de visualisation et de télécommunications, ci-après dénommé camera.

Pour les caméras wifi, le matériel est également constitué d'une carte SD permettant l'enregistrement des vidéos.

Pour les caméras POE. Ces dernières nécessitent l'usage d'un terminal NVR centralisant les enregistrements et auquel les applications mobiles se connectent. Le NVR comprend un disque dur de 1 To.

Dans ce cas, la prestation consistera donc dans la pose des caméras et du NVR.

La prestation peut à la demande du client et après acceptation du devis contenir une partie de câblage afin de relier les caméras au NVR.

Dans un cas comme dans l'autre, la suite de logiciel permet au client :

- d'accéder aux flux de la Caméra depuis son ordinateur et/ou de son terminal mobile compatibles;
- de recevoir une alerte push-up ou mail sur son terminal mobile et mail sur son ordinateur en cas de détection de mouvement et de visualiser les vidéos ou photos enregistrées à la suite des alertes

Le client peut à tout moment visualiser les vidéos ou photos enregistrées depuis son ordinateur et depuis son terminal mobile. Ces vidéos ou photos sont stockés jusqu'à atteinte de la limite de stockage.

Le client peut également télécharger ou supprimer ces vidéos sur son ordinateur ou son terminal mobile. Le service ne saurait être dissocié du système électronique, les deux éléments ayant été conçus pour fonctionner et maintenus ensemble.

Article 4 – Clause de parfaite information

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 01/06/2017 et sont portées à la connaissance du client. L'ensemble des clauses et conditions est réputé connu et expressément accepté par le client au moment de la sollicitation de la prestation et même si celui-ci n'a pas formellement apposé sa signature sur les présentes.

Ces conditions générales sont consultables en permanence sur le site : www.dom108.fr.

En conséquence, le fait de souscrire aux services de THEOTECH emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de prestations de services.

Article 5 – Formation du contrat

La formation du contrat se réalise exclusivement par l'intermédiaire de notre numéro au 01 42 15 14 15 ou par e-mail à l'adresse suivante : infos@theotech.fr

De convention expresse entre THEOTECH et le client, la confirmation par ce dernier du rendez-vous pour intervenir vaudra consentement irrévocable au contrat et validation des prix communiqués.

Article 6 – Réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées aux jours et heures convenus avec le Client et formalisées par accord oral. Conformément à la loi en vigueur, le Client bénéficie d'un délai de 7 jours calendaires pour se rétracter, à compter de l'acceptation du rendez-vous. Si le Client souhaite annuler ou reporter la prestation, il doit en informer THEOTECH au moins 48 heures avant la réalisation initialement prévue. En cas d'absence du Client lors de la prestation, cette dernière sera considérée annulée du fait du Client, passé un délai d'attente de 15mn.

De manière générale, si à son arrivée sur le lieu, le technicien constate qu'il ne peut réaliser la prestation du fait du Client, la prestation est considérée comme due. Le Client sera alors redevable d'une indemnité forfaitaire de 69 €. En aucun cas, le client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement pour quelque raison que ce soit, qu'il demande ou non une nouvelle prestation ultérieurement.

Les interventions de THEOTECH se déroulent du lundi au samedi entre 9H00 et 18H30.

Article 7 – Condition d'utilisation du service

Le client est informé des conditions indispensables pour profiter du service : détenir un accès internet haut débit, un routeur ou box Wifi et éventuellement d'un terminal mobile 3G ou 4G autorisant l'accès à internet en mobilité. Le client déclare donc avoir eu connaissance des caractéristiques techniques et fonctionnelles des services et produits distribués par THEOTECH.

Les services sont accessibles via des terminaux électroniques eux-mêmes reliés à l'internet par réseau de télécommunication fixe ou mobile. En souscrivant à THEOTECH le client est conscient des limites techniques des systèmes électroniques et que la société THEOTECH ne saurait être tenue responsable des problèmes de communication liés aux terminaux fixes ou mobiles d'accès à l'internet. De même THEOTECH ne saurait être tenue responsable d'éventuelles difficultés d'accès au réseau internet, interdisant partiellement ou complètement l'utilisation du service : problème de débit du réseau internet, problème de fonctionnement d'un téléphone mobile, problème de couverture de réseau mobile... La société THEOTECH ne saurait être tenue responsable d'un arrêt du service lié à une coupure de courant électrique chez le client.

En outre le client est informé que la réception d'alerte par mail ne saurait être possible si sa boîte aux lettres mail était saturée ou si les services étaient coupés par son propre fournisseur d'accès à internet, opérateur de télécommunication ou tout autre prestataire tiers.

Enfin THEOTECH n'apporte aucune garantie sur le délai de transmission des vidéos venant de son système en tant que dépendant des conditions de débit et d'accès des réseaux de télécommunication mobile et internet.

Le client reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques ainsi que de la possibilité d'interruptions, lenteurs et inaccessibilités au réseau Internet.

Le client reconnaît avoir été averti que les données circulant sur ce réseau ne sont pas protégées contre toute forme d'intrusion, que la confidentialité de quelque information que ce soit transmise sur Internet ne peut être assurée par THEOTECH et qu'il appartient au client de mettre en œuvre les modalités nécessaires afin de préserver la confidentialité de ses informations.

Les transmissions effectuées par le client sur Internet le sont à ses seuls risques et périls.

Article 8 – Limite des Prestations

THEOTECH ne pourra assurer ses prestations, si l'environnement physique des matériels à installer est non conforme aux prescriptions du constructeur (et/ou distributeur et/ou fournisseur) aux règles de sécurité ; si les équipements permettant l'installation du matériel ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leurs environnements physiques ; en cas d'événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements, si les conditions d'alimentation électrique, internet ou autres sont défectueuses ou s'il est impossible d'accéder aux

locaux du client, si l'état des équipements est à ce point défectueux que lesdits équipements ne pourront supporter le travail effectué.

THEOTECH peut immédiatement cesser d'assurer ses Prestations, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail dans les locaux du client risquent de mettre sa sécurité en danger.

Le cas échéant, la Prestation sera entièrement due.

Article 9 – Exclusions

THEOTECH se réserve le droit d'exclure toutes interventions hors de son champ de compétences.

Article 10 – Obligations de THEOTECH

THEOTECH n'est pas responsable ni du bon fonctionnement du réseau internet, ni de l'équipement matériel et des logiciels du Client, ni de la qualité de sa connexion internet.

Étant donné que THEOTECH intervient sur demande expresse du Client, en aucun cas THEOTECH ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels.

La responsabilité de THEOTECH ne peut être engagée en cas de faute du client ou en cas d'erreur de manipulation du Client ou d'utilisation non conforme du matériel installé. La responsabilité de THEOTECH ne saurait être recherchée en cas de force majeure dans sa définition résultant de l'article 1148 du Code civil habituellement retenue par la jurisprudence de la Cour de cassation.

Article 11 – Obligations du client

Le client s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements et à ne pas procéder à des modifications techniques.

Le client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des Prestations de THEOTECH et notamment les frais d'électricité, de téléphone, de connexions à Internet par les manipulations effectuées par THEOTECH sont et restent à sa charge. En aucun cas, le Client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelle forme que ce soit.

Le client se chargera de déplacer ou de nettoyer tous éléments considérés par l'intervenant comme gênant pour assurer les Prestations.

Le client s'engage à respecter les termes et conditions de licence de tout logiciel utilisé dans le cadre du Service et, en particulier, ceux joints aux Matériels. Il s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers auxquels il aura accès du fait de l'utilisation du Service et à obtenir des tiers, titulaires de droits sur les œuvres (textes, images, vidéos, sons ou tout autre élément protégé) qu'il pourrait utiliser, les autorisations préalables et concessions de droits nécessaires.

THEOTECH n'exerce pas de contrôle sur les vidéos, conversations ou toute donnée accessible au client, stockés, échangés ou consultés par ce dernier ou transitant par le biais du Service et n'assume aucune responsabilité quant à leur contenu, nature, caractéristiques ou conséquence, le client en étant seul responsable.

Le client s'engage à utiliser le Service **raisonnablement** et, en particulier, s'engage expressément à ne pas utiliser le Service ou toute donnée à des fins ou de manière frauduleuse, illégale et, en général, contraire à une disposition réprimée civilement ou pénalement et, notamment, d'une manière :

- qui contrevienne à l'ordre public et aux bonnes mœurs, notamment par l'inclusion d'éléments tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive ou limitative, des éléments à caractère pornographique, de proxénétisme ou de pédophilie, ou encore à caractère violent, le contenu étant susceptible d'être vu par des mineurs;
- qui revête le caractère d'appel au meurtre, d'incitation à la haine raciale ou de négation des crimes contre l'humanité;
- qui contrevienne aux intérêts légitimes des tiers ou de THEOTECH et, notamment, par voie d'insulte ou de diffamation, ou qui porte atteinte à la vie privée d'autrui ou aux droits de la personnalité, ainsi qu'aux droits patrimoniaux ou extrapatrimoniaux de tiers ou de THEOTECH.

Le client s'engage à utiliser le matériel uniquement à son domicile ou dans ses locaux professionnels et en aucun cas à le déplacer en dehors de ces lieux. THEOTECH ne saurait être tenue pour responsable de toute utilisation du matériel et du service hors du domicile ou des locaux professionnels du client.

Il appartient au client de recueillir l'accord exprès et écrit de toutes les personnes dont les images seront captées par les caméras installées sur les lieux privés ou publics et de respecter notamment les règles applicables aux relations employeurs/salariés conformément aux articles L. 1121-1 et suivants et L. 2313-2 et suivant du Code du travail.

Il appartient également au client d'effectuer auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés, les déclarations prévues par la loi du 6 janvier 1978, et de respecter toutes les dispositions de cette loi qui lui incombent à l'occasion de l'utilisation du Service et, en particulier, à respecter scrupuleusement toutes les prescriptions spécifiques dont la CNIL pourrait assortir ses autorisations.

Plus généralement, le client s'engage à respecter toutes les obligations mises à sa charge par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de son utilisation du Service.

Le client reconnaît et accepte expressément qu'il ne lui est pas permis de diffuser ou d'enregistrer les vidéos en vue d'une représentation ou reproduction au public.

THEOTECH rappelle qu'il demeure étranger et ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des relations que le client pourra nouer, au travers de l'utilisation du Service, avec tous tiers dans le cadre d'opérations de toute nature, ces dernières ne concernant exclusivement que le client et le tiers concerné.

Plus généralement, le client est seul responsable de l'utilisation du Service et il s'engage à respecter en permanence les dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur au moment de son utilisation du Service et applicables à cette dernière. Il tiendra THEOTECH indemne de tout dommage et/ou de toute plainte ou réclamation de tiers liés à son utilisation du Service, il

reconnaît que la transgression de ses obligations peut, notamment, avoir pour effet de l'exclure de l'accès à Internet, ce dont THEOTECH ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

Article 12 – Tarifs

Les tarifs des Prestations s'entendent en euros toutes taxes comprises.

Les tarifs sont communiqués au Client lors de la prise du rendez-vous et validés d'un commun accord entre le Client et THEOTECH. Les tarifs communiqués au Client sont ceux en vigueur à la date d'élaboration du devis et disponibles sur notre site internet (www.dom108.fr) pour une libre consultation.

Article 13 – Règlement des Prestations

Le tarif à payer est celui qui a été validé d'un commun accord entre le client et THEOTECH.

La facture sera envoyée au Client par courriel à sa demande.

Le client a toute la liberté pour refuser le commencement de la Prestation. Le cas échéant THEOTECH sera dans l'obligation de lui facturer un minimum forfaitaire, non remboursable sous quelle forme que ce soit. Toute annulation ou report de rendez-vous moins de 48 heures à l'avance donnera lieu à la facturation d'une indemnité forfaitaire de 69 €.

THEOTECH s'engage, en cas de surcoût imprévisible durant la Prestation, à en aviser le Client qui peut alors décider d'interrompre la Prestation. Le cas échéant, THEOTECH sera dans l'obligation de lui facturer la durée déjà réalisée, avec un minimum d'une heure de Prestation.

Les tarifs des Prestations et des matériels sont modifiables sans préavis.

DROIT DE RETRACTATION :

Le client dispose d'un délai légal de rétractation de quatorze (14) jours francs pour déclarer qu'il souhaite exercer ce droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Ce délai de rétractation court à compter de la date de conclusion du contrat concerné (prise de rendez-vous), c'est-à-dire de la passation de la commande concernée. Durant ce délai, le service ne peut commencer à recevoir une quelconque exécution.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation s'exerce sans frais et sans pénalité.

Par exception, le client qui souhaite bénéficier du service dès la conclusion du contrat, avant la fin de ce délai de rétractation donne son accord exprès. Le client ne pourra pas exercer son droit de rétractation si le service est pleinement exécuté à la fin du délai de rétractation, à condition que l'exécution du contrat ait commencé avec l'accord exprès de ce dernier et qu'il ait expressément renoncé à son droit de rétractation.

Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier à THEOTECH sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration

dénuée de toute ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter par courrier postal en recommandé avec accusé de réception.

Remboursements

En cas d'exercice de son droit de rétractation par le client, lui remboursera l'ensemble des sommes versées, sans retard excessif et en tout état de cause, au plus tard, dans les quatorze (14) jours à compter du jour où THEOTECH est informée de la décision de rétractation du client par courrier en recommandé avec accusé de réception.

Si le client a demandé à commencer à bénéficier du service au cours du délai de rétractation mais que le service n'a pas été pleinement exécuté, il sera redevable à l'égard de THEOTECH d'un montant correspondant au service fourni jusqu'au moment où il a informé THEOTECH de sa décision de se rétracter, ce montant étant proportionné par rapport au montant du service.

Article 14 - Déduction Fiscale

L'assistance informatique à domicile est reconnue comme « service à la personne » selon la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005.

THEOTECH, conformément à l'agrément d'Etat obtenu, s'engage à faire parvenir au client une attestation fiscale annuelle lui permettant d'obtenir la réduction fiscale de 50% (cinquante pour cent) du montant des prestations facturées. Seules les factures acquittées ouvrent droit à la réduction d'impôt précitée. Le matériel ne pourra pas être inclus dans cette réduction fiscale. L'attestation fiscale sera envoyée exclusivement par mail entre mars et avril de chaque année.

Article 15 – Garantie matériel

Le matériel vendu par THEOTECH bénéficie de la garantie constructeur d'une durée maximum de 1 an. Il n'y aura aucune garantie de la part de THEOTECH en cas de modification du matériel, accident ou choc, détérioration volontaire, dégâts causés par des liquides, le feu, l'humidité, la foudre ou des surtensions. Il n'y aura aucune garantie en cas d'utilisation anormale.

THEOTECH ne pourra pas être tenu responsable des délais de remplacement de la pièce qui sont ceux imposés par le constructeur, auquel s'ajouteraient des délais d'exécution de prestation de THEOTECH.

Le client est informé que le ou les matériels ne doivent pas être jetés avec les autres ordures ménagères. Il s'agit en effet d'équipements électriques et électroniques dans lesquels l'éventuelle présence de substances dangereuses peut avoir des effets potentiels sur l'environnement et la santé.

Article 16 – Pénalités

Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront exigibles, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € outre les frais d'huissier, seront dues sans qu'une quelconque mise en demeure soit nécessaire et ce, dès le premier jour de retard. Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Article 17 – Confidentialité

THEOTECH et ses intervenants s'engagent à :

- à ne pas divulguer les informations confidentielles qui lui

auront été communiquées par le Client dans le cadre de sa mission à des tiers externes à la société.

- à ne pas réaliser de prestations en dehors du périmètre défini entre THEOTECH et le client .

Article 18 – Assurances et Responsabilités

THEOTECH déclare être assuré en Responsabilité Civile Professionnelle (corporel, matériel et immatériel) pour les dommages qui pourraient être occasionnés par l'intervenant. Tout dommage devra alors être signalé immédiatement par le Client et confirmé par lettre recommandée au plus tard dans les 48 heures suivant la prestation.

L'intervenant ne peut recevoir du Client aucune délégation de pouvoir sur ses avoirs, biens ou droits, donation, dépôt de fonds, bijoux ou valeurs.

Article 19 – Utilisation des données du Client

En signant les présentes conditions générales de vente, le client accepte de recevoir des informations sous forme de courrier électronique en provenance uniquement de THEOTECH, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par THEOTECH pour informer ses clients de ses offres et services.

Il pourra demander à être retiré de notre liste de diffusion par simple appel téléphonique au 01 42 15 14 15, par mail (à infos@theotech.fr) ou courrier.

Article 20 – Informatique et Libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse du siège social.

Article 21 – Loi applicable

De convention expresse, le présent contrat est gouverné par le Droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du Client en tant que consommateur.

Article 22 – Tribunal compétent

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes Conditions Générales est de la compétence de la juridiction du tribunal de proximité de THEOTECH.